

## *Compte-rendu du Conseil d'Ecole du mardi 10 Novembre 2015.*

<b>Présents :</b>	
<b>M. FONTAINE Frédéric</b> <b>Pr. LANE Philippe</b> <b>Mme BOUCHE Sylvette</b>	Directeur du primaire Conseiller Culturel Proviseure
<b>Mme CROS Marie-Claire</b> <b>Mme CHEBOUROU Fouzia</b> <b>Mme LAMBOLEY Valérie</b> <b>Mme AHLMOOD Ahlam</b> <b>Mme CHAPELET Gwénaëlle</b> <b>Mme ODEH Sawsan</b> <b>Mme ZURICAT Ghada</b>	Représentante des PS et des MS Représentante des GS Représentante des CP et des CE2 Représentante des CE1 Représentante des CE1 et des CM1 Enseignement de l'anglais Enseignement de l'arabe
<b>Mme ABABNEH Dana</b> <b>Mme NAILI Falestin</b> <b>Mme KARADSHEH Wesam</b> <b>Mme KHORCHID Amani</b> <b>Mme SAMRAN Adjnadine</b> <b>Mme AL AWARTANI LESPULIER Sophie</b> <b>Mme ABIVEN Karen</b>	Parent élu Parent élu Parent élu Parent élu Parent élu Parent élu Parent élu

<b>Excusés</b>	
<b>M. PARMENTIER Michel</b>	Inspecteur de l'Education Nationale, en résidence à Beyrouth.
<b>Mme GRATIOLET Céline</b>	Directrice Administrative et Financière
<b>Mme VINET Karen</b>	Représentante des CM2
<b>Mme KHADER Majida</b>	Parent élu

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Cros accepte d'être secrétaire de séance.

### 2. Bilan de la rentrée, présentation des enseignants et des personnels (classe, effectifs).

L'école primaire se compose de 15 classes et accueille à ce jour 300 élèves de la toute petite section (2 ans) au CM2 (10 ans), soit une moyenne de 20 élèves par classe. Nous accueillons cette année 8 TPS, ils sont intégrés à la classe de TPS/PS.

Pour tenir compte des nombreuses demandes de changement de la filière bilingue vers la filière plurilingue, une troisième classe de CP a été ouverte à la rentrée. Tous les élèves bénéficient ainsi de conditions d'apprentissages optimales.

classe	effectif au 10/11	enseignant	Asem	LV dominante	LV minorante	EMILE
TPS/PS	19	Estelle Fontaine	Fatma Daldoul	Ghada (5h)		
PS/MS	22	Marie-Claire Cros	Camillia Sarayigi	Ghada (5h)		
MS	22	Akila Aitzouaoua	Wafaa M'Zouri	Ghada (5h)		
GS 1	21	Emilie Prost	Alya Aboukaraki	Leila (3h)	Leila (2h)	
GS 2	21	Fouzia Chebourou	Ghania Merzouk	Suzanne (3h)	Suzanne (2h)	
CP1	15	Chantal Al Hineidi		Sawsan (3h)	Sawsan (2h)	
CP2	16	Calima Lamari		Jacob (3h)	Jacob (2h)	
CP Bil	15	Valérie Lamboley (13h)		Liliane (11h)	Leila(2h)	
CE1 Bil	20	Gwénaëlle Chapelet (13h)		Ahlam (11h)	Suzanne (2h)	
CE1	22	Amale Haddad		Leila (3h)	Leila (2h)	Leila(1h)
CE2	25	Dominique Markine		Suzanne (3h)	Suzanne (2h)	Suzanne(1h)
				Sawsan (3h)	Sawsan (2h)	Sawsan (1h)
				Jacob (3h)	Jacob (2h)	Jacob(1h)
CE2 Bil	18	Valérie Lamboley (13h)		Liliane (11h)	Ghada (2h)	
CM1/CM2 Bil	16	Sandrine Fraval (13h)		Ahlam (11h)	Leila (2h)	
					Suzanne(2h)	
CM1	25	Sandrine Fraval (10h)/Gwénaëlle Chapelet(10h)		Leila (3h)	Sawsan (3h),	sous forme
				Suzanne (3h)	Jacob (3h)	de projet au
				Sawsan (3h)	Leila (3h)	second
CM2	23	Karen Vinet		Jacob (3h)	Suzanne (3h)	semestre.
Total	300					

L'équipe enseignante du primaire, composée de professeurs et d'assistants diplômés et expérimentés, est complétée par une équipe administrative :

Un directeur du primaire expatrié, représentant de l'Etat Français, sous l'autorité de la Provisure et de l'IEN, garant du respect des conditions de l'homologation et de l'application des directives

de l'AEFE, un secrétaire M. Al Hineidi Yasser, une infirmière Mme Jolibois Dominique et une coordinatrice des activités extrascolaires, Mme Kabbani Ghounwa.

### 3. Intervention du Conseiller Culturel

M. Philippe Lane rappelle que notre nouvel Ambassadeur, M. David Bertolotti, sera particulièrement attentif au développement des établissements français en Jordanie et en particulier du LFA. Il a ensuite indiqué, à propos de la baisse des effectifs, le contexte géopolitique difficile mais aussi la concurrence des autres établissements scolaires.

### 4. Résultat des élections et présentation des parents élus.

Les élections se sont déroulées le lundi 12 octobre avec cette année deux listes. Les dix parents qui se sont présentés ont été élus, 8 titulaires, 2 suppléants. M. Fontaine les remercie pour leur implication dans la vie de notre établissement. Ils seront les interlocuteurs privilégiés du directeur qui les consultera régulièrement sur toutes les questions ayant trait à la vie de l'école.

Nombre d'électeurs	399
Nombre de votants	102
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	99
Liste 1	64 voix
Liste 2	35 voix

Ont été élues :

<b>Titulaire</b>	<b>KARADSHEH</b>	<b>Wesam</b>
<b>Titulaire</b>	<b>KHORCHID</b>	<b>Amani</b>
<b>Titulaire</b>	<b>ABABNEH</b>	<b>Dana</b>
<b>Titulaire</b>	<b>SAMRAN</b>	<b>Adjnadine</b>
<b>Titulaire</b>	<b>KHADER</b>	<b>Majida</b>
<b>Titulaire</b>	<b>NAILI</b>	<b>Falestin</b>
<b>Titulaire</b>	<b>ABIVEN</b>	<b>Karen</b>
<b>Titulaire</b>	<b>AL AWARTANY</b>	<b>Sophie</b>
<i>Suppléante</i>	<i>RAYAR</i>	<i>Reena</i>
<i>Suppléante</i>	<i>MITGERE</i>	<i>Sophie</i>

Le Directeur demande aux parents s'ils acceptent de communiquer leurs noms, téléphone, email aux autres parents → *Les parents élus ne souhaitent pas communiquer leur coordonnées personnelles. La création d'une adresse mail [conseilecol@efa.edu.jo](mailto:conseilecol@efa.edu.jo) leur est proposée afin qu'ils puissent recevoir les messages des autres parents. Les parents qui le souhaitent pourront ainsi transmettre leurs coordonnées aux parents élus. Les parents seront informés de la tenue de chaque conseil d'école 3 semaines avant.*

A noter que pour des raisons de sécurité et de confidentialité, le LFA ne communique pas les coordonnées des parents.

*La proposition de mise en place de parents délégués pour chaque classe n'est pas retenue. Au primaire, les seuls parents ayant un mandat officiel de représentant sont les parents élus au conseil d'école. Il est rappelé que chaque parent peut rencontrer sur rendez-vous l'enseignant de son enfant ou le directeur du primaire.*

## **5. Rappel des attributions du conseil d'école et fixation des modalités de délibérations.**

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du Directeur d'Ecole.

Ce conseil est obligatoirement **consulté pour avis** sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1<sup>er</sup> degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il est décidé que les délibérations se feront par un vote à main levée sauf si l'un des membres du conseil demande le vote à bulletin secret.

A la fin de la séance, un compte rendu sera rédigé, puis diffusé aux parents dans une version provisoire avant d'être validé par un vote lors du conseil d'école suivant.

## **6. Approbation du règlement intérieur de l'école primaire.**

Le règlement intérieur primaire a été modifié lors du précédent conseil d'école pour y intégrer les nouveaux horaires.

Aucune modification n'est proposée par l'équipe enseignante et la direction.

*Question des parents : Afin de répondre à des problèmes de violence dans la cour de récréation et à une gestion des conflits qui ne serait pas satisfaisante, les parents demandent d'inclure des sanctions dans le règlement.*

*Réponse Le directeur indique que cette question a déjà été débattue l'an dernier et est inscrite dans les principes d'éducation du LFA et dans les règles de vie. A chaque fois, une réponse graduée et à visée éducative est apportée par l'équipe enseignante et la direction. Un travail sera engagé, en conseil des maîtres, pour une meilleure gestion des espaces.*

*M. Fontaine rappelle les principes de co-éducation qui doivent exister entre l'école et les*

*familles et que rien ne peut se faire sans la coopération des parents qui restent les premiers responsables de la bonne éducation de leur enfant.*

Question des parents Les parents s'interrogent sur la conformité de la surveillance et sur le taux d'encadrement pendant les récréations.

Réponse : un service par roulement a été organisé au sein de l'école et le nombre d'enseignants correspond à l'effectif.

Demande des parents : séparer les élèves des cycles 2 et 3 sur des heures de récréation différents ?

Réponse : Les contraintes actuelles des emplois du temps ne le permettent pas.

La proviseure précise que ces préoccupations sont communes avec le secondaire et propose la constitution d'une commission pour mener une réflexion sur la prévention des incivilités et des conduites à risque. Cette commission sera composée de parents et d'enseignants du primaire et du secondaire, la CPE, un délégué collège, un délégué secondaire ainsi que l'infirmière scolaire.

Le règlement intérieur 2015-2016 est annexé à ce compte rendu.

## 7. Présentation des actions pédagogiques 2015-2016 dans le cadre du projet d'établissement.

- Projet langues.

Le directeur rappelle que le projet langues développé au LFA depuis 2 ans est conforme aux directives de la circulaire de 2012 du service pédagogique de l'AEFE « politique des langues, pour une éducation plurilingue ». Il a été élaboré et amélioré avec les coordonnateurs de langues, les EMCP2 et validé par l'IEN.

Les enseignements sont dispensés dans le respect des orientations du CECRL.

Les familles ont pu choisir une langue dominante et une langue minorante, Dans la mesure du possible, ce choix a été respecté. Cette année, une meilleure prise en compte des différences de niveaux a été introduite, avec des groupes de compétences langagières constitués sur deux niveaux de classe, grâce à des heures de langues en barrette sur l'emploi du temps. Les groupes de langues ont été constitués par les enseignants sur la base de tests de positionnements effectués en début d'année. Chaque élève a ainsi intégré le groupe de langue dans lequel il pourra le mieux progresser.

Le programme de chaque période est donné par les enseignants de langues, avec la possibilité d'utiliser l'espace numérique de travail de pronote primaire, pour y déposer des documents. La programmation annuelle, définie par les objectifs du cadre européen est ajustée en fonction des progrès des élèves, qui au terme de la scolarité primaire valideront le niveau A1 ou le niveau A2 du CECRL pour chacune des deux langues étudiées. A titre de comparaison, les élèves en France obtiennent le niveau A1 en anglais à la fin du CM2.

Pour rappel, plusieurs élèves l'an dernier ont passé et obtenu en fin de CM2 la certification KET du Cambridge Test (équivalent au niveau A2). Un diplôme officiel leur a été remis en septembre par la direction du British Council.

L'enseignement des langues au LFA est complété par un enseignement en langues (EMILE) à partir du CE1, à raison d'une heure par semaine. Au premier trimestre, le choix de l'équipe pédagogique s'est porté sur le sport, il se fera en sciences au second trimestre.

*Question des parents : L'absence de manuel en langues pour les petites classes (CP/ CE1) est soulevée par les parents, car le manuel pourrait donner une idée de la progression. Afin de répondre à ces préoccupations récurrentes, un document en cours d'élaboration pour l'enseignement de l'anglais et de l'arabe sera diffusé aux familles via le site internet. De plus, l'une des branches de la commission « communication » travaille sur l'enseignement de l'arabe. Fin novembre, des propositions seront faites par cette commission.*

- Actions de soutien aux élèves en difficulté ou primo-arrivants.

Dans le programme français, depuis la réforme des rythmes scolaires, le temps d'enseignement en groupe classe est fixé à 24 heures hebdomadaires, dont 1h30 de langues. Une heure supplémentaire est dévolue au soutien ou à des projets en petits groupes.

Au LFA, les élèves bénéficient de 26 heures d'enseignement, incluant un enseignement en langues plus conséquent.

Au quotidien, chaque enseignant est en mesure de discerner les difficultés et d'adapter son niveau d'exigence face aux élèves dans le cadre d'une pédagogie différenciée dans la classe.

Lorsque des difficultés d'apprentissage plus profondes apparaissent ou lorsque des troubles des apprentissages sont décelés par l'équipe enseignante, les parents des élèves concernés sont conviés à une réunion d'équipe éducative permettant de croiser les regards. Différents dispositifs d'aides sont proposés en aiguillant les parents lorsque cela est nécessaire vers des professionnels de santé.

*Question : les parents élus souhaitent que soit clarifié le rôle d'une professeure des écoles ayant des compétences de psychologue.*

*Réponse : Cette enseignante a été recrutée en qualité de professeure des écoles, non pas de psychologue scolaire. Pour autant, les compétences et l'expérience de cette enseignante dans le domaine de la psychologie sont un atout non négligeable pour l'établissement et pour l'équipe éducative qui peut faire appel à elle pour aide et conseil lorsqu'elle en ressent le besoin. La proviseure précise qu'elle fait intervenir aussi cette enseignante auprès des élèves et familles du secondaire.*

Le soutien aux élèves en difficulté se fait durant le temps scolaire dans le cadre de co-intervention (deux professeurs dans la classe) ou par la prise en charge en petits groupes de besoins hors de la classe. Le directeur rappelle que l'équivalent de deux postes à temps plein a été dégagé par l'établissement dans le cadre du projet plurilingue.

*Question des parents sur les conditions d'accueil des enfants non francophones et de leur âge.*

*Réponse de la direction : Les élèves sont accueillis à tout moment de leur scolarité dans la mesure où l'établissement met en place les aides et accompagnements personnalisés nécessaires.*

La priorité définie par l'équipe pédagogique lors de ce premier trimestre est la maîtrise par tous de la langue française, en particulier pour les quelques élèves primo-arrivants non francophones. Si nécessaire, des heures de FLE (français langue étrangère) ont été mises en place.

L'établissement bénéficie de l'expérience d'enseignants qualifiés dans ce domaine et a fait récemment l'acquisition de la méthode de FLE « les loustics ».

Le directeur rappelle que la scolarisation des élèves de nationalité française est une obligation statutaire, quel que soit le niveau de l'élève. L'axe numéro un du projet d'établissement, rappelé dans les orientations stratégiques de l'AEFE, est l'excellence, à ne pas confondre avec l'élitisme.

- Autres projets pédagogiques ouverture sur le pays d'accueil et à l'international.

#### 1/Projets scientifiques, culturels et artistiques

- Un partenariat avec l'Institut Français de Jordanie est en cours pour la mise en place d'une action d'éducation à l'image du type « école au cinéma ». Pour chaque cycle, un film sera proposé en décembre en lien avec une thématique environnementale, un autre au printemps dans le cadre du festival du film franco-arabe.

- Toutes les classes du CE1 au CM2 sont inscrites au rallye plurilingue et interculturel organisé par l'équipe de zone de l'IEN. Il s'agit pour les élèves de répondre à des questions sur les langues et les cultures en s'aidant de leurs connaissances ou de documents qui leur sont fournis. Trois épreuves sont organisées sur l'année. Chaque épreuve rend les élèves progressivement de plus en plus curieux et ouverts à propos des langues et des cultures et renforce leur capacité à apprendre les langues et à vivre dans un monde multiculturel.

Dans le cadre de la journée mondiale de la langue arabe le 17 décembre, les CM2 se rendront au lycée pour une rencontre et des échanges autour de la culture arabe. Les familles seront également sollicitées.

- L'Etablissement est inscrit au concours « Ambassadeurs en herbe » action pédagogique pilote organisée par l'AEFE, qui concerne les élèves du CM2 au Lycée.
- Les CM2 et les 6èmes vont participer cette année à « la course aux nombres », action pédagogique pilote de l'AEFE qui encourage la pratique du calcul mental.
- Les CM1/CM2 Bil vont mener un projet « à la découverte du patrimoine du pays d'accueil : les Omeyyades dans l'Est jordanien. » avec l'aide de Mme Lorraine Abu-Azizeh, architecte et archéologue à l'IFPO. Ce projet s'articulera autour de trois sorties entre février et mai.
- Les classes de CE2 vont mener cette année un projet en histoire autour des traces du passé en Jordanie, avec une première sortie au Jordan Museum le 29 novembre.
- Une sortie pour les deux classes de CE2 aura également lieu le 16 novembre au musée des enfants d'Amman, en lien avec le programme de sciences.
- Les classes de CP et de CE1 vont mener cette année, dans le cadre de la COP21, des projets d'éducation à l'environnement autour du jardin et du recyclage des déchets en Jordanie.
- Une sortie pour les classes de MS et de CP bil aura lieu au parc des oiseaux à Shmeisani pour observer les manifestations de l'automne et les animaux de la ferme.
- Dans le cadre de la semaine de la francophonie, en mars, tous les élèves de maternelle prévoient de participer à un projet autour du goût accompagné d'une sortie à Crafty food.
- La bibliothèque de l'école est accessible aux classes sur le temps scolaire avec un système de prêt sous Biblioboost. Une équipe de parents d'élèves bénévoles, que le directeur remercie, pilotée par Dominique Jolibois finalise l'enregistrement et l'étiquetage des ouvrages. Deux enseignantes de maternelle ont depuis septembre quelques heures libérées pour finaliser l'organisation et le rangement puis proposeront des animations aux élèves. Les élèves inscrits à l'étude dirigée ont également accès à la BCD.

Le directeur invite les familles à s'inscrire et à fréquenter également la bibliothèque de l'Institut Français. Il remercie également Mme Haïti, maman d'élève, qui coordonne bénévolement les abonnements à différents magazines et à l'Ecole des Loisirs, et a permis à l'école de bénéficier d'abonnements gratuits.

## 2/Projets sportifs

- Les élèves de maternelle bénéficient depuis la rentrée des vacances d'automne, de la nouvelle structure Didagym et des ateliers de motricité installés dans la salle polyvalente pour « grimper et s'équilibrer ». Une programmation annuelle a été élaborée pour toutes les activités nécessitant la mise en place de matériel. Des sorties au poney club sont également à l'étude.
- A l'élémentaire, les élèves bénéficient des deux heures hebdomadaires prévues à l'emploi du temps, auxquelles s'ajoutent des heures dévolues à des projets pluridisciplinaires. La mise en place d'un cycle de découverte avec la fédération jordanienne de tennis est à l'étude. Des tables de ping-pong vont être rapportées du lycée. L'organisation de l'activité piscine, suspendue l'an dernier pour des questions de sécurité est à nouveau à l'étude et pourrait concerner les classes de CP.

## 8. Information sur les rencontres avec les parents d'élèves dans chaque classe et évaluation des élèves.

Des réunions de rentrée collectives ont été organisées dans les classes en septembre. Une rencontre individuelle avec les parents sera organisée par les enseignants à la fin du premier trimestre. Comme l'an passé, les livrets de compétences seront disponibles chaque trimestre sur Pronote primaire, accessible depuis le site internet du LFA. Les codes d'accès individuels ont été distribués aux familles en octobre. Pour les maternelles, la mise en œuvre des nouveaux programmes s'accompagne de nouvelles modalités d'évaluation, positive, basée sur les réussites des élèves.

## 9. Sécurité, santé, hygiène

Les questions concernant les missions de l'infirmière et le transport scolaire seront abordées lors du conseil d'établissement.

Concernant la cafétéria et le goûter, M. Fontaine propose de remettre en place une commission qui sera chargée de faire des propositions pour le prochain conseil d'école. Chantal Al Hineidi et Sandrine Fraval y représenteront les enseignantes. Mme Ababneh y représentera les parents élus. L'infirmière y participera également.

Le directeur rappelle que les toilettes sont nettoyées toutes les heures et que les règles d'hygiène et du vivre ensemble font partie intégrante des programmes, même si elles doivent être souvent rappelées aux enfants (par les enseignants et par les parents).

*Question : les parents s'inquiètent du sol glissant de la cour du bas de l'élémentaire et demandent ce qui peut être fait pour régler le problème et éviter les mauvaises chutes.*

*Réponse : Lorsque les conditions météorologiques rendent le sol glissant, la plupart des enseignants de service demande aux élèves de passer la récréation dans la cour du haut dont le revêtement est plus adapté par temps de pluie. Une recherche de solution est en cours .*

## 10. Activités périscolaires.

LF'Ateliers 2015-2016 a été mis en route mi-septembre sur les mêmes bases et modalités qu'au trimestre précédent.

Pour répondre à la demande des parents, un retour en bus porte à porte est désormais proposé les dimanches, mercredis et jeudis à 15h45.

Un poste de coordinateur des AES a été créé, avec pour mission de développer l'offre proposée. Le second trimestre est en préparation, avec de nouvelles activités dont certaines, comme le



tennis seront externalisées, incluant le transport en bus. La campagne d'inscription débutera en décembre.

Questions des parents autour des compétences des intervenants et du matériel fourni :

Réponse : Tous les intervenants sont qualifiés, recrutés sur la base de leur expérience et/ou de leurs diplômes.

Question des parents sur les horaires et le flottement entre l'heure de fin des activités et l'arrivée des bus.

Réponse : les activités terminent à 15h15, les bus arrivent à 15h45. Les élèves qui attendent le bus sont en récréation sous la surveillance de deux assistantes de l'école. Pour les familles concernées qui en feront la demande, les élèves qui ne prennent pas le bus mais ont un frère ou une sœur au secondaire pourront aussi bénéficier de la garderie jusqu'à 15h45.

Question demande de garderie en attendant l'arrivée des collégiens et lycéens à 16h45.

Réponse Il ne sera pas mis en place de garderie jusqu'à 16h45 car l'horaire est trop tardif pour les élèves du primaire.

Question sur les activités pour les maternelles ?

Les élèves ayant grandi, davantage d'activités pourront être proposées pour les MS et GS au second semestre. Concernant les TPS et les PS, pour ces très jeunes élèves il est important de tenir compte de leur rythme et de considérer les 25 heures de classe hebdomadaires. Une garderie multi activités avec possibilité d'un temps de repos sera proposée.

Questions des parents sur l'organisation en cas de mauvaises conditions météo et sur la possibilité pour les élèves de se restaurer à l'abri du froid en hiver.

Réponse : Lorsque les conditions météo seront mauvaises, comme l'an dernier, les élèves de maternelle déjeuneront dans une classe. La fermeture du préau par des panneaux amovibles est à l'étude. Comme indiqué dans le règlement de LF'Activités, en cas de mauvais temps, certaines activités peuvent être fermées ou bien une activité de substitution être proposée.

Question Proposer des activités pendant les vacances scolaires ?

Réponse : Mme La Proviseure rappelle que les locaux ne sont pas accessibles pendant les vacances pour des questions de sécurité et de maintenance. Le directeur ajoute qu'il est important pour les enfants de passer leurs vacances ailleurs qu'à l'école. Un partenariat avec l'IFJ, qui est ouvert pendant nos vacances scolaires, est en discussion. Mme Ababneh signale également que de nombreuses écoles fonctionnent maintenant en suivant un calendrier similaire au calendrier de l'école française. Des activités de loisirs extérieures à l'école-sont accessibles. Elle se propose de transmettre au LFA les coordonnées des centres de loisirs dans Amman ouverts pendant les vacances.

## 11. Manifestations festives.

- Inauguration du nouveau primaire

L'inauguration s'est déroulée le 11 octobre dernier en présence du Premier Ministre Manuel Valls et du Ministre jordanien de l'Education, Mohammed Theibat.

- Marché de Noël

Il est programmé le 3 décembre de 14h30 à 19h et aura lieu au primaire. Une « commission fête » composée de parents, que le directeur remercie, travaille à sa préparation.

- Carnaval

Il aura lieu le Mardi 9 février vers 12h sur le thème du printemps.

- Une semaine de la francophonie en mars
- Un vide grenier et une kermesse en mai.

## **12. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est clos à 19h00

Le directeur,  
M. Fontaine

La secrétaire,  
Mme Cros

(en annexe : le règlement intérieur 2015-2016)

**LYCEE FRANÇAIS D'AMMAN**  
**RÈGLEMENT INTERIEUR PRIMAIRE 2015-2016**

**SOMMAIRE**

- I - Les principes d'éducation au Lycée Français d'Amman (LFA)**
- II - Les dispositions administratives**
- III - L'organisation et le fonctionnement de l'école**
- IV - Les règles de vie au LFA**
- V - Conclusion**

**I - LES PRINCIPES D'EDUCATION AU LFA**

L'éducation à l'EFA repose sur des valeurs et des principes spécifiques que chacun se doit de respecter dans l'établissement : la neutralité et la laïcité, le travail, l'assiduité et la ponctualité, le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, les garanties de protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.

Le respect entre les adultes et les élèves et les élèves entre eux constitue également un des fondements de la vie collective.

**II - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**II - 1 - Statut :**

L'Ecole Française d'Amman est un établissement français à l'étranger satisfaisant aux conditions fixées à l'article premier du décret n°77.822 du 13 juillet 1977. A ce titre, elle est inscrite sur la liste des établissements homologués par le Ministère français de l'Education Nationale. L'Ecole est conventionnée avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

**II - 2 - Organisation des études :**

Le LFA assure, de la toute petite section de maternelle à la classe de terminale, une scolarité conforme aux programmes et instructions officiels du Ministère Français de l'Education Nationale.

L'enseignement dispensé par l'EFA est reconnu en France et dans les établissements français à l'étranger.

Dans le cadre du projet plurilingue, l'arabe langue étrangère est obligatoire dès la maternelle, en revanche l'anglais est enseigné dès la Grande section.

### **II - 3 - Admission :**

L'établissement a pour but dans la mesure de ses moyens, de procurer un enseignement conforme au programme français de l'Education Nationale, par ordre de priorité : aux enfants des ressortissants français de Jordanie, aux enfants des ressortissants des autres membres de l'Union Européenne et aux enfants des autres ressortissants étrangers.

Pour les enfants des deux dernières catégories, le chef d'établissement peut les accepter ou les refuser au regard des documents scolaires fournis par la famille.

### **II - 4 - Inscriptions :**

Pour l'inscription d'un enfant au LFA, les documents suivants sont exigés :

- une fiche d'état civil ou la photocopie d'un passeport en cours de validité,
- le certificat de radiation de l'établissement précédent,
- le dossier scolaire ou livret d'évaluation,
- la photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires et, pour une première scolarisation en maternelle, le certificat d'aptitude à la vie en collectivité délivré par le médecin familial,
- quatre photos d'identité.

### **II - 5 - Assurance scolaire :**

- Tous les parents doivent obligatoirement souscrire une assurance scolaire pour leurs enfants auprès de la compagnie à laquelle le LFA est affilié.
- Les accidents survenant à l'occasion d'activités scolaires doivent être déclarés au LFA dans un délai de trois jours ; au-delà, sa responsabilité n'est plus engagée. Les familles sont tenues de demander un rapport médical au médecin traitant et le remettront au LFA qui le transmettra à la compagnie d'assurance.

### **II - 6 - Dispositions relatives à l'école primaire :**

Dans toute la mesure du possible, le nombre d'élèves dans chaque classe est limité à trente.

En inscrivant son enfant à l'école primaire, la famille s'engage à ce qu'il la fréquente très régulièrement. Cette assiduité est souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le prépare à recevoir la formation donnée par l'école primaire. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé des inscrits et rendu à sa famille par le chef d'établissement qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

### **II - 7 - Participation de personnes étrangères à l'école :**

En cas de nécessité et pour l'encadrement des élèves au cours d'activités scolaires (visites, sorties...), les enseignants peuvent solliciter et accepter, en accord avec le chef d'établissement, la participation d'intervenants extérieurs.

## II - 8 - Transport :

Le LFA a recours à un prestataire pour le service des transports.

L'usage des transports est **strictement réservé** aux élèves ayant effectivement payé leurs frais.

La durée minimale d'inscription dans un bus scolaire est d'un trimestre complet. D'autre part, **au début de chaque trimestre, les horaires et les circuits des bus pourront être modifiés, avec l'arrivée de nouveaux élèves.**

Les circuits sont définis en début d'année et les enfants sont pris et déposés au même endroit pendant toute l'année scolaire.

Les bus font une tournée avant 8h et une après 13h15.

La priorité est donnée aux enfants boursiers et, en fonction des places disponibles et de leur éloignement géographique, aux autres élèves.

Par ailleurs, si un élève empruntant habituellement les transports est dans l'impossibilité de le prendre, quelle que soit la raison, les parents doivent en avvertir le secrétariat de l'école primaire, **le plus tôt possible et par écrit.**

## II - 9 – Communication avec les familles:

- site Internet de l'établissement ([www.efa.edu.jo](http://www.efa.edu.jo))
- cahier de liaison
- affichage extérieur
- courriers électroniques
- sms
- Bulletin hebdomadaire LF' Actualités.
- Appréciations trimestrielles imprimées et remises aux élèves (ou aux parents en maternelle).
- Pronote primaire, accessible depuis le site internet de l'établissement.

Les enseignants rencontrent les parents lors de la réunion de rentrée, individuellement à la fin du premier trimestre et sur rendez-vous lorsque cela est nécessaire.

Le directeur reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du primaire.

Le cahier de liaison est un outil de communication entre l'établissement et les familles. Il doit donc se trouver **en permanence avec l'élève**. Il est important que les parents veillent à le remplir soigneusement, à le vérifier régulièrement et à le signer si nécessaire.

## II - 10 - Départ de l'établissement :

En cas de départ définitif de l'élève, dès qu'elle en a connaissance, la famille doit impérativement informer le chef d'établissement par écrit.

Le LFA remettra une fiche de départ précisant que la situation de l'élève est en règle : règlement de tous les frais, retour des manuels scolaires, livres ou matériels empruntés. Après vérification de la fiche de départ, le LFA remettra à la famille de l'enfant concerné les documents utiles à son inscription dans un autre établissement (certificat de radiation, dossier scolaire).

### III – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU LFA

#### III - 1 - Horaires et conditions d'accès aux locaux :

L'horaire hebdomadaire des cours du dimanche au jeudi est le suivant :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Début des cours	8h	8h
Fin des cours	13h00	13h12

Les horaires doivent être respectés impérativement par toutes les parties.

Les élèves de TPS et PS sont accueillis dans leur classe chaque matin, à partir de 7h50.

L'accès à l'école en dehors du temps scolaire est interdit, sauf autorisation spécifique du chef d'établissement.

Toute personne extérieure au LFA est tenue de se présenter au gardien qui lui remettra un badge et l'accompagnera à son rendez-vous.

#### III - 2 - Congé hebdomadaire :

Les journées de congé hebdomadaire sont le vendredi et le samedi.

#### III - 3 - Usage des locaux et conditions d'accès :

Chaque membre de la communauté éducative est responsable des locaux et des matériels mis à sa disposition par l'établissement. Toute dégradation ou destruction engage ses auteurs et peut conduire à des sanctions ainsi qu'à des réparations financières.

#### III - 4 - Modalités de surveillance des élèves :

La surveillance des élèves du primaire relève de tous les membres de la communauté éducative.

#### III - 5 - Mouvement de circulation des élèves :

Sauf autorisation, la circulation des élèves dans les couloirs est interdite.

Les récréations du primaire sont encadrées par les enseignants et les ASEM de service.

#### III - 6 - Soins et urgences :

Une fiche médicale de renseignements doit être dûment complétée au moment de l'inscription et à chaque rentrée scolaire. En cours d'année, toute situation médicale spécifique doit être signalée au directeur.

L'élève malade est accompagné au secrétariat par un camarade désigné par l'enseignant en élémentaire et par l'enseignant ou l'ASEM en maternelle.

En cas de malaise, de maladie ou d'accident, seul le LFA en informe les familles.

Dans l'impossibilité de les joindre, et selon les instructions laissées par écrit en début d'année, le LFA prendra les mesures qui s'imposent.

Lorsque les parents d'un élève malade ont connaissance après avis médical des risques de contagion, ils avertissent immédiatement le directeur et l'enseignant de la nature de la maladie sur présentation d'un certificat médical, lesquels jugent de la nécessité d'informer les autres familles.

Par ailleurs, le personnel de l'établissement n'est pas habilité à administrer des médicaments aux élèves.

Un Comité hygiène et sécurité est élu à chaque 1<sup>er</sup> Conseil d'Etablissement.

### III - 7 - Sécurité :

La sécurité des élèves est l'affaire de tous. Chaque enseignant demeure entièrement responsable des enfants qui lui sont confiés durant les périodes prévues par l'horaire de l'établissement.

La cohabitation d'élèves d'âges très variés exige la plus grande attention de la part des aînés, en particulier dans la cour de récréation et lors des déplacements dans les escaliers et les couloirs.

Un exercice d'évacuation des locaux a lieu chaque trimestre en suivant les accès prévus et étudiés en classe.

## IV - LES REGLES DE VIE :

### IV – 1 - Droits et devoirs des élèves :

Les droits des élèves doivent s'exercer dans le respect du pluralisme, des principes de neutralité et du respect d'autrui.

L'exercice de ces droits ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité.

LES DROITS	LES DEVOIRS
Droit à un enseignement conforme aux programmes.	A l'école élémentaire, le travail doit être fait pour la date fixée par l'enseignant. Devoir d'assiduité et de ponctualité Devoir de participer aux activités proposées par l'enseignant.
Droit d'être en sécurité. Droit de se mettre sous la protection de l'adulte.	Devoir de respecter les personnes et le cadre de vie. Devoir de n'user d'aucune violence physique ou verbale.
Droit d'être écouté et respecté.	Une tenue correcte est exigée et adaptée au pays d'accueil. Une tenue de sport est obligatoire pour les cours d'EPS.
Droit à la différence.	Devoir de tolérance et de respect d'autrui

**Les objets de valeurs :** Il est conseillé aux élèves de n'apporter ni argent, ni bijoux et ni objets de valeur. En cas de vol ou de perte, le LFA décline toute responsabilité.

**Les objets dangereux :** Toute introduction d'objets dangereux, quelle qu'en soit la nature, est strictement interdite.

#### Usage de certains biens personnels :

L'utilisation des téléphones portables et des baladeurs est interdite dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves. Les appareils confisqués devront être récupérés par les parents.

#### IV - 2 - Gestion des absences et des retards :

Toute absence doit être justifiée. Les parents sont tenus de **téléphoner au secrétariat primaire 065.82.68.30** ou d'envoyer un email [primaire@efa.edu.jo](mailto:primaire@efa.edu.jo) le jour même pour **informer d'une absence et faire état du motif**. Au-delà de trois jours d'absence d'un élève, un **certificat médical** est exigé.

Il est rappelé que la ponctualité fait partie des obligations qui s'imposent aux familles et aux élèves, en cas de non-respect, des mesures adaptées seront prises par le directeur, selon les situations.

#### IV- 3 – Evaluations :

Les évaluations sont obligatoires.

Le contrôle des connaissances se fait selon la réglementation en vigueur.

#### IV – 4 - Les punitions scolaires :

Elles concernent certains manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations de la classe ou de l'établissement. Elles peuvent être prononcées par les enseignants ou les ASEM et elles peuvent faire l'objet d'**une note de signalement** qui sera visée par le directeur. Les parents en seront informés dans le cahier de liaison.

Les punitions scolaires sont les suivantes :

- observation orale,
- observation écrite dans le cahier de liaison.

### V - LES MESURES ALTERNATIVES ET D'ACCOMPAGNEMENT :

**L'Aide personnalisée et le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative):** Les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une **aide personnalisée**. L'aide personnalisée est assurée par les enseignants, en très petits groupes et selon l'organisation choisie par l'école.

### VI - CONCLUSION :

Toute inscription d'élève implique l'acceptation du présent règlement. Les parents et les élèves en prennent l'engagement après lecture. Le responsable légal de la famille doit le signer. Des améliorations ou évolutions peuvent être étudiées par le conseil d'établissement.

Règlement modifié et approuvé par le conseil d'école du 10 novembre 2015.

#### Parents :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et m'engage à le faire respecter.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



Signature du responsable légal

**Elève :**

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et m'engage à le respecter.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'élève :